

**Assemblée générale**

Distr. limitée
15 février 2012
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-neuvième session
Vienne, 6-17 février 2012

Projet de rapport**Additif****VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

1. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite".
2. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 10 de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Sixième Réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite", par le représentant du Japon;
 - b) "Stations indonésiennes de référence à fonctionnement continu des systèmes mondiaux de navigation par satellite", par le représentant de l'Indonésie.
4. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:
 - a) Rapport de l'Atelier ONU/Émirats arabes unis/États-Unis d'Amérique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) (A/AC.105/988);
 - b) Note du Secrétariat sur la Sixième Réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1000);



c) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2011 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1013).

5. Le Sous-Comité a noté que l'Atelier ONU/Émirats arabes unis/États-Unis d'Amérique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellites s'était tenu à Dubaï du 16 au 20 janvier 2011. L'Institut des Émirats pour les sciences et les technologies avancées avait accueilli l'Atelier au nom du Gouvernement émirien. L'Atelier visait à sensibiliser davantage les décideurs et les responsables de la définition des politiques aux avantages de la technologie de navigation par satellite, et à établir un cadre général pour la coopération régionale et internationale.

6. Le Sous-Comité a noté que la Réunion internationale des Nations Unies sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, coparrainée par les États-Unis, avait été accueillie par le Bureau des affaires spatiales du 12 au 16 décembre 2011 à Vienne, pour marquer les 10 années de réalisations des Nations Unies dans le domaine des GNSS, le Bureau assurant le secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS et l'organisation conjointe de la réunion. Il a également été noté que la création de centres internationaux pour les sciences, la technologie et l'éducation en matière de GNSS au sein d'établissements d'enseignement supérieur existants était recommandée et que ces centres favoriseraient et proposeraient un enseignement en sciences, ingénierie et applications des GNSS à des fins pacifiques dont profiteraient les États membres.

7. Le Sous-Comité a examiné les questions relatives au Comité international et les dernières avancées dans le domaine des technologies et des applications des GNSS.

8. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Sixième Réunion du Comité international et la septième réunion de son Forum des fournisseurs, organisées par le Gouvernement japonais, avaient eu lieu à Tokyo du 5 au 9 septembre 2011 et que la Septième Réunion du Comité international se tiendrait à Beijing du 5 au 9 novembre 2012. Il a également noté que les Émirats arabes unis accueilleraient la Huitième Réunion du Comité international en 2013.

9. Le Sous-Comité a noté que la Sixième Réunion du Comité international avait traité des applications technologiques des GNSS dans l'agriculture, la pêche, la construction de technologies de l'information (localisation de précision), les systèmes d'information géographique, l'atténuation des effets des catastrophes, les systèmes de transport intelligents et les services de localisation. Il a été noté que des experts d'Indonésie, de République de Corée, de Thaïlande et du Viet Nam avaient participé aux débats sur les questions relatives aux techniques des GNSS et leurs applications utilisateur.

10. Le Sous-Comité a pris note des progrès accomplis concernant le plan de travail du Comité international et de l'attention croissante accordée par la communauté internationale à la surveillance des systèmes GNSS multiples pour améliorer la performance et l'interopérabilité, ainsi que la détection et l'atténuation des interférences. Il a été noté que les groupes de travail du Comité international s'étaient concentrés sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et cadres de référence, synchronisation et applications.

11. Le Sous-Comité a rendu hommage au Bureau des affaires spatiales, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, et l'a félicité pour ses efforts visant à créer des synergies entre les acteurs mondiaux dans le domaine de la navigation par satellite.
12. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour son action tendant à promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre de ses initiatives de renforcement des capacités dans les pays en développement.
13. Le Sous-Comité s'est félicité des réalisations des fournisseurs et utilisateurs des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps en ce qui concerne la promotion des GNSS, telles qu'indiquées dans la publication "10 years of achievement of the United Nations on Global Navigation Satellite Systems" (ST/SPACE/55).
14. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis continuait d'offrir un niveau élevé de fiabilité, de précision et de services à la communauté internationale. Il a été noté que ce système avait 31 satellites opérationnels en orbite pour garantir une constellation de base de 24+3 satellites. L'ensemble de la constellation du système a continué d'offrir des niveaux de précision exceptionnels, avec une marge moyenne d'erreur d'utilisateur inférieure à un mètre. Il a également été noté que les États-Unis souhaitaient que le système GPS reste un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite.
15. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis, qui permettaient au Bureau des affaires spatiales d'entreprendre un certain nombre d'activités concernant les GNSS, le Comité international et son Forum des fournisseurs, notamment l'organisation d'ateliers régionaux sur les applications des GNSS.
16. Le Sous-Comité a noté que la constellation du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie avait été mise en place et était actuellement composée de 24 satellites opérationnels en orbite pour assurer une couverture mondiale. Il a également été noté qu'il était prévu de lancer une nouvelle génération de satellites GLONASS-K, pour accroître la précision et les capacités opérationnelles.
17. Le Sous-Comité a pris note du lancement réussi des deux premiers satellites de validation en orbite du système Galileo de l'Union européenne.
18. Le Sous-Comité a noté que l'Italie, qui avait été l'un des membres fondateurs du Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite (EGNOS) et du Système européen de navigation par satellite (Galileo), continuait d'être un membre actif du Comité international sur les GNSS, développait des projets nationaux d'application destinés à encourager l'utilisation de la navigation par satellite et les harmonisait avec les projets européens.
19. Le Sous-Comité a noté qu'il y avait eu une série de lancements réussis du système de navigation par satellite Beidou de la Chine et que le système avait commencé à fournir à la Chine et aux régions limitrophes des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps.

20. Le Sous-Comité a noté que l'Inde mettait actuellement en place le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), système de renforcement satellitaire permettant d'améliorer la précision des positions dans le domaine de l'aviation civile. Il a été noté que GAGAN était compatible et interopérable avec d'autres systèmes de renforcement satellitaire (SBAS) et qu'il devrait fournir, conjointement avec d'autres systèmes, des services de navigation sans coupure. Le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), qui compte sept satellites sur les orbites géostationnaires équatoriale et géosynchrone, était actuellement mis en place et la constellation devrait être complète en 2015.

21. Le Sous-Comité a noté que le Système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) du Japon serait renforcé et transformé en un GNSS satellitaire opérationnel et régional au profit des pays de la région Asie-Pacifique, et qu'une constellation de sept satellites devrait être mise en place pour permettre un positionnement durable. Il a été noté que les systèmes de positionnement satellitaire avaient servi à des opérations de secours, de relèvement et de reconstruction pendant le tremblement de terre au Japon en 2011 et il a été admis que de tels systèmes satellitaires contribuaient à la sécurité humaine.

22. Le Sous-Comité a noté que le troisième atelier régional Asie/Océanie sur les GNSS, s'était tenu à Jeju en Corée les 2 et 3 novembre 2011 et qu'on y avait approuvé l'intégration de cinq expériences d'utilisation de GNSS multisystèmes à la campagne de démonstration multi-GNSS.

23. Le Sous-Comité a noté que la République tchèque accueillerait l'Autorité européenne de supervision du programme Galileo et qu'elle participait au Programme européen pour l'évolution du GNSS de l'Agence spatiale européenne qui met au point des technologies liées aux générations futures du service EGNOS et du système Galileo.

IX. Objets géocroiseurs

24. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour intitulé "Objets géocroiseurs".

25. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon et de la Roumanie ont fait des déclarations au titre du point 12 de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres et par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'UAI a également fait une déclaration.

26. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Les activités du CNES en matière d'objets géocroiseurs: l'exemple Apophis", par le représentant de la France;

b) "Programme d'observation des objets géocroiseurs: les rapprochements en 2011", par le représentant des États-Unis;

c) “Objets géocroiseurs, médias et communication des risques: rapport d’un atelier”, par l’observateur de la Secure World Foundation.

27. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Informations sur les activités de recherche menées par des États Membres, des organisations internationales et par d’autres organismes sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/100 et A/AC.105/C.1/2012/CRP.9);

b) Rapport intérimaire de l’Équipe sur les objets géocroiseurs (2011-2012) (A/AC.105/C.1/L.316);

c) Projet de recommandations de l’Équipe sur les objets géocroiseurs pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.317).

28. Le Sous-Comité a noté qu’il y avait, à l’échelle mondiale, une prise de conscience accrue des risques liés aux objets géocroiseurs et qu’il importait de coordonner l’action internationale pour réduire ces risques.

29. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts menés au niveau international par les États membres pour détecter, cataloguer et caractériser les objets géocroiseurs, tels que le Centre des planètes mineures, les radiotélescopes d’Arecibo et de Goldstone; le Bureau chargé du programme sur les objets géocroiseurs de la NASA; le NEOSchild qui faisait intervenir 13 partenaires (entités gouvernementales et non gouvernementales) et serait coordonné par l’Agence spatiale allemande (DLR); et le Pan-STARRS (Panoramic Survey Telescope and Rapid Response System).

30. Le Sous-Comité a noté les progrès considérables réalisés par les États-Unis qui, dépassant leur objectif initial de détection fixé à 90 %, sont parvenus à détecter 93 % (910 sur environ 980) des objets géocroiseurs d’un diamètre supérieur à 1 kilomètre. Il a également noté l’objectif de leur programme d’observation des objets géocroiseurs qui est de détecter, suivre, cataloguer et déterminer les caractéristiques de 90 % de tous les objets géocroiseurs qui ont une taille équivalente ou supérieure à 140 mètres d’ici à 2020.

31. Le Sous-Comité a noté qu’en février 2011, les États-Unis avaient mené à terme avec succès la mission WISE (Wide-field Infrared Survey Explorer), qui, depuis son lancement en décembre 2009, avait observé plus de 157 000 objets du système solaire, dont 120 comètes et plus de 585 objets géocroiseurs

32. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la conclusion fructueuse de la première mission de prélèvement d’échantillons d’un objet géocroiseur par le satellite japonais d’exploration des astéroïdes Hayabusa qui était retourné sur la Terre le 13 juin 2010, ainsi que de l’importance des résultats de cette mission non seulement pour des fins scientifiques mais aussi pour la gestion future des menaces que posent les objets géocroiseurs.

33. Le Sous-Comité s’est félicité des missions de prélèvement d’échantillons envisagées, telles que la mission japonaise Hayabusa-2, qui sera lancée en 2014 pour atteindre l’objet géocroiseur visé en 2018, et la mission OSIRIS-REx des États-Unis, qui sera lancée en 2016 avec un retour sur la Terre prévu pour 2023.

34. Le Sous-Comité s'est également félicité des missions d'étude des objets géocroiseurs passées ou envisagées, telles que la mission Dawn des États-Unis, dans le cadre de laquelle un engin spatial avait été pour la première fois mis en orbite autour d'un objet d'une grande ceinture d'astéroïdes densément peuplée qui est la source de la plupart des objets géocroiseurs.

35. Le Sous-Comité a noté le lancement, le 13 février 2012, à bord du lanceur européen Vega, d'un nanosatellite roumain "Goliath", qui transportait trois expériences scientifiques, dont une pour mesurer le flux de météorites.

36. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la conférence de 2011 de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) sur la défense planétaire, intitulée "Agir face aux menaces" et coorganisée par l'Agence spatiale roumaine, s'était tenue du 9 au 12 mai 2011 à Bucarest. Le Sous-Comité a noté également que la conférence avait adopté un livre blanc qui récapitulait les recommandations formulées par les experts internationaux d'agences spatiales et d'institutions compétentes du monde pour que soit élaboré un cadre de décisions et de mesures coordonnées à l'échelle internationale pour répondre à la menace que représentent les objets géocroiseurs, et pour que soient examinées les questions juridiques et politiques qui pourraient influencer sur le processus de prise de décisions. Le Sous-Comité a noté en outre que les progrès accomplis sur ces questions seraient examinés à la conférence de 2013 de l'AIA sur la défense planétaire, qui se tiendrait en avril 2013 à Flagstaff en Arizona, et qui serait accueillie par la Division des sciences planétaires de la NASA.

37. Le Sous-Comité a noté qu'un certain nombre de rencontres internationales avaient été organisées en août 2011 à Pasadena en Californie (États-Unis) pour examiner les actions menées en collaboration à l'échelle internationale sur les objets géocroiseurs, notamment la deuxième réunion de l'International Primitive Body Exploration Working Group, une réunion du Small Bodies Assessment Group des États-Unis et l'atelier sur les recommandations internationales pour la réduction de la menace des objets géocroiseurs, organisée par l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

38. Le Sous-Comité a noté que l'UAI avait constitué, au sein de sa Division III, sur les sciences du système planétaire, un groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui ferait rapport à l'Assemblée générale de l'UAI à sa vingt-huitième session prévue en août 2012 à Beijing, afin de mobiliser l'appui d'États membres de l'UAI pour les études sur les objets géocroiseurs.

39. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique). Il a tenu [...] séances.

40. À sa [...] séance, le 16 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

41. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Viabilité à long

terme des activités spatiales”, dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹.

42. Les représentants de l’Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l’Italie, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d’autres États membres, par le représentant de l’Équateur, au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de l’Afrique du Sud, au nom du Groupe des États d’Afrique.

43. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Surveillance à long terme de l’irradiation solaire totale”, par le représentant de la Suisse;

b) “Point de vue du Japon sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique”, par le représentant du Japon;

c) “La contribution du Comité consultatif pour les systèmes de données spatiales à la viabilité à long terme des activités spatiales: le point de vue de l’Allemagne”, par le représentant de l’Allemagne;

d) “Accords relatifs aux échanges en matière de veille spatiale entre organismes gouvernementaux et intergouvernementaux”, par le représentant des États-Unis;

e) “Élimination active des débris spatiaux: mécanisme essentiel pour assurer la viabilité de l’espace extra-atmosphérique”, par l’observateur de l’Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale;

f) “La base de données mondiale sur les systèmes de veille spatiale: nouvel outil de collaboration et de coopération”, par l’observateur de la Secure World Foundation.

44. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur les expériences et pratiques intéressant la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/103 et Add.1);

b) Document de séance contenant une liste de points de contact pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et les membres des Groupes d’experts A à D (A/AC.105/C.1/2012/CRP.12);

c) Documents de séance contenant la version intégrale des rapports sur les expériences et pratiques intéressant la viabilité à long terme des activités spatiales reçus des États membres et des observateurs permanents du Comité, ainsi que d’autres organisations et organismes internationaux (A/AC.105/C.1/2012/CRP.13, A/AC.105/C.1/2012/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2012/CRP.15);

¹ Documents officiels de l’Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 161.

d) Document de séance contenant le rapport du Congrès international et interdisciplinaire sur les débris spatiaux concernant l'élimination active des débris: mécanisme essentiel pour assurer la viabilité de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.1/2012/CRP.16);

e) Document de séance contenant un rapport reçu de l'Équateur (A/AC.105/C.1/2012/CRP.18);

f) Document de travail soumis par la Fédération de Russie et l'Ukraine (A/AC.105/C.1/2012/CRP.21).

45. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

46. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'examen de la viabilité à long terme des activités spatiales ne devrait pas servir de prétexte aux États qui avaient pu développer leurs capacités spatiales sans contrôle, avec les problèmes que cela posait désormais, pour imposer des restrictions ou des contrôles aux autres États qui souhaitaient exercer leur droit légitime d'utiliser cette même technologie dans leur intérêt national.

47. Le point de vue a été exprimé que les États devaient veiller à ce que l'espace, en tant que patrimoine de l'humanité, ne soit pas utilisé pour favoriser des intérêts commerciaux de nature à compromettre les intérêts sociaux de l'humanité.

48. Le point de vue a été exprimé que tous les États, quel que soit leur niveau de participation aux activités spatiales, et les pays en développement en particulier, devraient participer activement aux travaux du Groupe de travail et de ses groupes d'experts, pour permettre au Sous-Comité de procéder à ses délibérations avec souplesse et efficacité, tout en adhérant au principe d'égalité.

49. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait harmoniser les travaux qu'il mène sur la viabilité à long terme des activités spatiales avec les objectifs de stabilité et sécurité des activités spatiales, et qu'il était essentiel de tenir compte des contextes politiques et stratégiques actuels, ainsi que des travaux réalisés par d'autres organismes sur les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans le domaine des activités spatiales.

50. Le point de vue a été exprimé que les pratiques, règles et lignes directrices actuellement suivies ne résoudraient pas certains gros problèmes que rencontraient de nos jours tous les États en matière de viabilité des activités spatiales.

51. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait s'attacher à formuler des solutions consensuelles ciblées, ainsi que des options politiques et techniques, sur la base des meilleures pratiques et expériences, y compris des normes, plutôt que de considérer la législation nationale des différents États comme des modèles à recommander.

52. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Sous-Comité devrait s'efforcer de parvenir à un consensus sur les meilleures pratiques, les lignes directrices et les principes facultatifs concernant les activités spatiales que pourraient appliquer les pays poursuivant des programmes spatiaux pour réduire les risques des activités spatiales, au profit de tous les États.

53. Le point de vue a été exprimé que, pour pérenniser les activités spatiales, il faudrait promouvoir l'élaboration de normes contraignantes. Il a en outre été souligné que toutes mesures ou tout ensemble de lignes directrices qui pourraient être recommandés devraient être conformes au droit international, que la réglementation des activités spatiales demeurerait la responsabilité des États et que cette responsabilité n'était pas transférable.
54. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'une attention particulière devrait être accordée à la question des débris spatiaux compte tenu de la nécessité de promouvoir la coopération internationale sur cette question délicate.
55. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité ne devrait pas, dans le contexte des débris spatiaux, s'attacher à créer des normes pour les techniques spatiales mais, à ce stade, axer plutôt ses efforts sur l'analyse des débris spatiaux en tant que phénomène, ainsi que sur les moyens de réduire la population des débris spatiaux.
56. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives à la dernière phase de la désorbitation des objets spatiaux non fonctionnels, telles que les notifications de rentrée dans l'atmosphère, tant au niveau national qu'international.
57. L'avis a été exprimé qu'il fallait réaliser une analyse plus poussée des objets spatiaux non fonctionnels et des fragments ou pièces de débris spatiaux, ainsi que de la possibilité d'établir une distinction entre eux.
58. L'avis a été exprimé que les droits souverains sur les objets spatiaux, qu'ils soient fonctionnels ou non, y compris le droit de décider de leur élimination, devraient être détenus en permanence par l'État de lancement ou l'État d'immatriculation.
59. L'avis a été exprimé qu'il faudrait davantage insister sur l'assurance de la qualité et de la fiabilité, notamment sur la sécurisation des missions, ainsi que sur l'évitement des collisions sur orbite pendant l'exploitation en orbite et pendant la phase de montée des lanceurs pour les systèmes spatiaux habités; sur le renforcement de la sécurité au sol en ce qui concerne les objets qui rentrent dans l'atmosphère; sur le partage des connaissances sur l'enlèvement des débris; sur la promotion des réseaux de surveillance, de modélisation et de prévision de l'environnement spatial et sur le développement de technologies de conception.
60. Le Sous-Comité s'est félicité de l'adoption du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales à la réunion du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2011² et a noté avec satisfaction que des groupes d'experts du Groupe de travail chargés de domaines particuliers avaient été mis en place et avaient commencé leurs travaux.
61. Le Sous-Comité a noté l'initiative menée conjointement par la Fédération de Russie et l'Ukraine dans le domaine du transfert et de l'utilisation des technologies spatiales, telle qu'elle est décrite dans le document A/AC.105/C.1/2012/CRP.21, et qu'elle avait été présentée aux groupes d'experts A et D pour examen.

² Ibid., *soixante-sixième session, Supplément n° 20 (A/66/20)*, annexe II.

62. Le point de vue a été exprimé que, pour accroître la possibilité de prendre des décisions sur la base d'un consensus, il faudrait que le Groupe de travail et ses groupes d'experts adhèrent à un cadre de prise de décisions prévisible et suivent le mandat et les méthodes de travail, tels que convenus par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

63. L'avis a été exprimé que les points de vue de la société civile et des autres groupes sociaux devraient être pris en considération dans les travaux du Groupe de travail et de ses groupes d'experts.

64. L'avis a été exprimé qu'il faudrait que les groupes d'experts tiennent compte, dans leurs délibérations, des travaux menés dans le cadre des mandats existants et des activités en cours d'autres organes subsidiaires du Sous-Comité, ainsi que dans le contexte d'autres organismes.

65. À sa [...] séance, le [...] février, le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a fait le bilan des travaux menés par le Groupe de travail pendant la session en cours.

66. Le Sous-Comité a noté que les groupes d'experts B (débris spatiaux, opérations spatiales), C (météorologie spatiale) et D (réglementations) étaient convenus de se réunir en marge de la cinquante-cinquième session du Comité, qui se tiendrait à Vienne en juin 2012, et du soixante-troisième Congrès astronautique international, qui se tiendrait à Naples (Italie) en octobre 2012. Le Sous-Comité a noté que le groupe d'experts A (utilisation viable de l'espace) était convenu de se réunir en marge de la cinquante-cinquième session du Comité et qu'il prendrait alors une décision quant à savoir s'il se réunirait également pendant le soixante-troisième Congrès astronautique international.

67. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.